

CARIS

système d'information sur les recherches agronomiques en cours

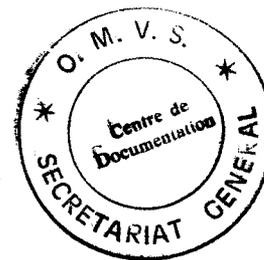
**LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
DANS
LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT****Volume 3 — Programmes de recherche**

Edition 1978



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

08746



**LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

Volume 3 — Programmes de recherche

BR.305 305.AD.
BR.305

systeme d'information sur les recherches agron



LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Volume 3 — Programmes de recherche

Edition 1978

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome 1978

PRÉFACE

L'intérêt porté à la recherche dans le monde est toujours croissant.

Dans le domaine industriel, des améliorations techniques peuvent être réalisées dans certains pays, puis transmises dans d'autres où elles pourront être utilisées presque sans modifications.

Il n'en est pas de même des améliorations intéressant l'agriculture, liées tant aux cultures pratiquées qu'aux climats, aux sols et souvent aussi au contexte humain et social. Elles se fondent sur des recherches qui doivent donc avoir lieu dans les pays qui en seront les bénéficiaires ou qui présentent des caractéristiques culturelles, climatiques ou pédologiques semblables. Dans ce dernier cas, on peut réaliser des économies de temps et de dépenses, même s'il faut adapter les résultats des recherches aux conditions propres à chaque région.

C'est pour éviter les gaspillages d'argent et de temps que la Conférence de la FAO, dans la Résolution 9/71 adoptée à sa seizième session (Rome, 6-25 novembre 1971), a demandé au Directeur général de soumettre une proposition concernant les échanges d'informations ainsi que l'organisation de la coopération entre les États Membres et les institutions afin d'encourager les progrès scientifiques et technologiques en agriculture.

Il en est né le projet CARIS (Système d'information sur les recherches agronomiques en cours), système coopératif d'information au sein duquel les pays en développement échangent des renseignements sur leurs institutions de recherche, leurs chercheurs et leurs programmes de recherche, afin d'améliorer la communication à l'échelon des organismes de recherche et du personnel scientifique, et de contribuer à l'évaluation des efforts de recherche existants et à l'identification des insuffisances ou des carences les plus importantes, de façon à aider ceux qui ont à prendre des décisions aux niveaux national et international.

Le projet CARIS représente également une tentative — la première du genre à l'échelon mondial — d'inventaire aussi complet que possible des travaux de recherche agronomique dans les pays en développement.

Un projet pilote intéressant 14 pays de l'Afrique de l'Ouest, financé par l'intermédiaire du Groupe consultatif de la recherche agronomique internationale (GCRAI), fut entrepris de 1972 à 1974. Après l'avoir évalué, le GCRAI a souscrit à son extension de façon à englober les travaux de recherche en cours dans tous les pays en développement ou pour leur compte.

En 1976 et 1977, la FAO a entrepris de réunir des renseignements concernant les institutions de recherche, les programmes de recherche et les chercheurs. Des consultants, envoyés dans 56 pays, ont aidé à rassembler les données et un effort particulier a été fait pour assurer la formation, au niveau national, du personnel local participant au projet.

Sur les 103 pays pressentis en vue de la réalisation de cet inventaire, 97 ont désigné un Bureau national de liaison à cet effet et 60 ont répondu aux questionnaires qui leur avaient été adressés. Compte tenu des réponses reçues de huit instituts internationaux, on a ainsi pu recenser un total de 2 027 institutions de recherche, 9 913 chercheurs et 3 310 programmes de recherche (ces derniers correspondant à quelque 20 000 projets de recherche).

A partir de 1978, les efforts de diffusion des renseignements relatifs à la recherche porteront sur la mise au point d'opérations décentralisées, aux niveaux national ou régional, sous la conduite du Centre de coordination CARIS du siège de la FAO.

Selon ce canevas, la collecte des renseignements, leur traitement et leur mise à jour seraient effectués par les centres CARIS nationaux ou régionaux; la gestion des données de base globales relèverait du Centre de coordination qui les mettrait à la disposition de chaque pays participant; les services aux utilisateurs seraient dévolus aux pays ou régions participants; le système fonctionnerait suivant une méthodologie commune, mise au point et gérée par le Centre de coordination; et les publications seraient faites à l'échelon décentralisé.

Plusieurs pays, de même que quatre régions, ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils ont les moyens ou le désir de prendre la responsabilité de gérer et de tenir le système à jour, dans leurs territoires respectifs.

La mise en œuvre du système CARIS a pu avoir lieu grâce à un remarquable effort de coopération internationale tant pour le financement du projet que pour sa réalisation.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture exprime ses remerciements:

— aux pays et institutions qui ont assuré le financement du projet ou contribué à sa mise en œuvre, soit en espèces, soit sous la forme de services, à savoir: les gouvernements de la Belgique, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID), la Banque mondiale, l'Agence de coopération culturelle et technique, et l'Unesco;

— aux gouvernements qui ont bien voulu collaborer à ce travail et qui par leur aide efficace ont permis de réunir les renseignements voulus;

— aux institutions et organismes de recherche, tant nationaux qu'internationaux, qui ont apporté leur aide et fourni les données; et enfin

— à tous les chercheurs qui ont accepté de faire un travail ingrat en répondant aux questionnaires.

La FAO espère que le présent Répertoire sera utile, non seulement aux pays qui participent à CARIS, mais aussi à tous les pays qui poursuivent des recherches dans les mêmes domaines. C'est l'objectif même du système CARIS, objectif qui sera pleinement atteint lorsque tous les pays en développement auront adhéré au système.

TABLE DES MATIÈRES

Préface		v	
Avant-propos		ix	
Codes des pays		xi	
 Première partie - Description		 1	
AE Emirats arabes unis	3	ML Mali	315
AF Afghanistan	5	MU Maurice	316
BD Bangladesh	7	MY Malaisie	320
BO Bolivie	17	NG Nigéria	326
BR Brésil	26	NP Népal	344
CG Congo	159	OM Oman	349
CO Colombie	163	PA Panama	351
CR Costa Rica	166	PE Pérou	354
CY Chypre	173	PG Papouasie Nouvelle-Guinée	365
EC Equateur	177	PH Philippines	372
EG Egypte	185	PK Pakistan	402
ET Ethiopie	191	RW Rwanda	403
FJ Fidji	193	SD Soudan	405
FR France	195	SN Sénégal	416
GH Ghana	212	SO Somalie	425
GT Guatemala	221	SV El Salvador	427
HN Honduras	223	SY Syrie	429
HT Haïti	224	SZ Souaziland	433
HV Haute-Volta	225	TD Tchad	435
ID Indonésie	227	TH Thaïlande	436
IQ Irak	233	TN Tunisie	488
IR Iran	239	TR Turquie	506
JM Jamaïque	258	TZ Tanzanie	508
JO Jordanie	263	US Etats-Unis d'Amérique et territoires: Porto Rico (PR) - Iles Vierges (VI)	509
KR Corée (Rép. de)	265	VE Venezuela	512
LK Sri Lanka	275	ZM Zambie	514
LR Libéria	288	ZR Zaïre	525
LY Libye	290	ZZ Institutions internationales	528
MA Maroc	294		
 Deuxième partie - Index			 541
Index alphabétique des matières			543
Index par objets			603
Index par activités			989

AVANT-PROPOS

PRÉSENTATION DES VOLUMES CARIS

Les publications actuelles de CARIS comprennent trois volumes :

- un *Répertoire des institutions de recherche*
- un *Répertoire des chercheurs*, et
- un *Répertoire des programmes de recherche*

Chacun de ces répertoires est divisé en deux parties :

— la première partie comprend les descriptions des institutions ou des programmes de recherche, ou la fiche signalétique des chercheurs; cette partie est partiellement trilingue;

— la deuxième partie comprend les index qui constituent le mode d'accès aux informations contenues dans la première partie; cette partie paraît dans des éditions séparées en anglais, espagnol et français.

RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES DE RECHERCHE PREMIÈRE PARTIE - DESCRIPTION

1. Définitions

Les différents niveaux de conception et d'organisation de la recherche peuvent être définis ainsi :

Le *plan* est un niveau très général plus proche de la politique de la recherche que de son organisation. Ces plans donnent lieu à l'élaboration de « programmes de recherche ».

Le *programme de recherche* est l'orientation de la recherche dans une des voies choisies pour atteindre l'objectif fixé par le plan. Les programmes de recherche peuvent, à des fins pratiques ou administratives, être divisés en sous-programmes. Aucun travail effectif de recherche ne se fait au niveau du programme ou du sous-programme. Ce travail est du domaine des « opérations de recherche » sur lesquelles sont répartis les objectifs des programmes ou sous-programmes.

L'*opération de recherche* est l'ensemble des activités de recherche effectuées pour fournir une réponse à un problème précis et bien défini. Ces activités doivent être coordonnées dans un cadre scientifique et technique et leur champ se réduit à celles que peuvent mener, soit un chercheur isolé, soit une équipe de chercheurs travaillant en commun sur un sujet précis, même s'ils font appel à des disciplines différentes. Une opération de recherche peut donc toujours être définie par son titre, son objectif et par la méthode d'approche employée. Elle est, en général,

la plus petite unité faisant l'objet d'un financement individualisé. Elle peut rassembler plusieurs « expérimentations » différentes, reliées entre elles par l'objectif et par la méthode d'approche.

2. Codes de référence CARIS

Chaque programme de recherche a reçu un code de référence composé de trois parties (par ex. : BR.141.AC).

Les deux premières parties indiquent l'institution de recherche chargée de la mise en œuvre du programme. La première, constituée de deux lettres, indique le pays où est située l'institution. La liste des symboles employés, établis par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), figure à la page *xi*. La deuxième, formée de trois chiffres suivis ou non d'une lettre minuscule, identifie l'institution dans chaque pays. La troisième partie, composée de deux lettres indique le programme pour chaque institution, dans l'ordre d'arrivée des renseignements au Centre CARIS. Ainsi, le code BR.141.AC représente le troisième programme de recherche provenant de la « Faculdade de Ciências Agrárias do Pará » au « Brésil ».

Les opérations de recherche ont reçu un code semblable dont la troisième partie est composée de quatre chiffres au lieu de deux lettres.

Les programmes et les opérations de recherche conserveront le même code de référence CARIS pendant toute leur durée.